



Municipalité de  
Saint-Roch-de-Richelieu

## AVIS DE PROMULGATION

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N°479-2026

La population est avisée que le règlement suivant a été approuvé par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, le 2 juin 2026 et entre conséquemment en vigueur en date du présent avis :

#### **Règlement numéro 479-2026 modifiant le règlement 413-2022 de régie interne des assemblées du conseil de la municipalité et de ses comités**

Ce règlement a pour objet de suivre les bonnes pratiques recommandées notamment par la commission municipale du Québec relativement au déroulement des séances.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé à la Mairie au 1111, rue du Parc, Saint-Roch-de-Richelieu, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donnée à Saint-Roch-de-Richelieu, ce 3 juin 2026.

Francis Dubreuil  
Directeur général et greffier-trésorier



Municipalité de  
Saint-Roch-de-Richelieu

## AVIS DE PROMULGATION

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N°479-2026

La population est avisée que le règlement suivant a été approuvé par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, le 2 juin 2026 et entre conséquemment en vigueur en date du présent avis :

#### **Règlement numéro 479-2026 modifiant le règlement 413-2022 de régie interne des assemblées du conseil de la municipalité et de ses comités**

Ce règlement a pour objet de suivre les bonnes pratiques recommandées notamment par la commission municipale du Québec relativement au déroulement des séances.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé à la Mairie au 1111, rue du Parc, Saint-Roch-de-Richelieu, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donnée à Saint-Roch-de-Richelieu, ce 3 juin 2026.

Francis Dubreuil  
Directeur général et greffier-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu, MRC de Pierre-De Saurel, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat [avis de promulgation du règlement n°479-2026 modifiant le règlement 413-2022 de régie interne des assemblées du conseil de la municipalité et de ses comités conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 3 juin 2026 à chacun des endroits suivants :

Bureau de la mairie situé au 1111, rue du Parc, Saint-Roch-de-Richelieu ;

Le site web de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Roch-de-Richelieu, ce 3 juin 2026

Francis Dubreuil  
Directeur général et greffier-trésorier